



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-008

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD.

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Réhabilitation des réseaux eaux usées et eaux pluviales rues de la Malnaye et rue des Cinq Coins : l'entreprise POISSONNET TP a été retenue pour un montant de 269 355.75 € H.T.(estimation maître d'œuvre : 325 375.00 € H.T.), marché signé le 17 février 2025
- Réaménagement du cabinet médical, marchés signés le 29 janvier 2025 :

Lot	Entreprises retenues	Estimation € H.T.	Offre entreprise € H.T.
Gros-œuvre démolitions	RECYCL'AD	9 500.00	16 028.06
Couverture tuiles	GRATON	5 400.00	6 650.00
Cloisons plafonds	PLATRE VIE	6 300.00	6 635.76
Menuiseries	LE RABOT VENDEEN	16 200.00	15 973.44
Peintures sols collés	MARTINEAU	7 300.00	9 982.39
Plomberie ventilation	CHABOT RM	6 500.00	4 576.73
Electricité chauffage	CHABOT RM	18 000.00	13 787.46
TOTAL		69 200.00	73 633.84

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Prend acte de ces informations

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Validé électroniquement par Roger

Gaborieau

Date de signature : 26/02/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-009

7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD.

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET
Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY
Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Vote des subventions pour l'année 2025

Dominique PASQUIER, adjointe, présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances concernant le montant des subventions allouées pour l'année 2025, selon le tableau ci-joint, aux associations et divers organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve la répartition des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2025**
- **Accepte le tableau ci-joint et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions nécessaires au versement**

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger

Gaborieau

Date de signature : 26/02/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-010

8-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD.

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET
Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY
Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Modification du règlement intérieur au restaurant scolaire

- Martine GRATTON, adjointe, propose d'insérer les dispositions suivantes dans le règlement intérieur du restaurant scolaire : article 5 : « **Les enfants avec un PAI sont accueillis au restaurant scolaire. Aucun aliment ne peut être fourni par les familles** ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve d'insérer dans le règlement intérieur du restaurant scolaire : article 5 : « Les enfants avec un PAI sont accueillis au restaurant scolaire. Aucun aliment ne peut être fourni par les familles » (voir document joint)**

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger

Gaborieau

Date de signature : 26/02/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-011

2-2

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD.

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET
Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY
Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Avenant n°2 à la convention de mise à disposition – instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise à disposition des services de la communauté de communes Vie et Boulogne à la commune pour l'instruction des autorisations du droit des sols à la délivrance desquelles le maire de la commune est compétent.

Vu l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration permettant aux pétitionnaires de saisir par voie électronique (SVE) l'administration pour le dépôt demande d'autorisations d'urbanisme.

Vu l'article L.423-3 du Code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son art. 62 instaurant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, de disposer, avec leur centre instructeur, d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Considérant qu'il convient d'intégrer le volet dématérialisation dans la convention de mise à disposition du service commun d'application du droit des sols (ADS).

En application des dispositions de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme, la Communauté de communes Vie et Boulogne dispose, depuis le 1er juillet 2015, de son propre service mutualisé d'autorisations du droit des sols.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2017, ce service commun mutualisé s'est étendu à 8 autres communes dans le cadre de la fusion.

Pour rappel, le service dénommé « Application du droit des sols » a pour mission de vérifier la conformité des projets déposés avec les règles d'urbanisme en vigueur. L'objectif poursuivi par le service est d'être, proche des communes et des administrés, réactif, et d'assurer une mission de formation, de conseil et d'expertise.

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisations d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Afin de répondre à cette obligation, la communauté de communes propose d'offrir la même prestation à l'ensemble des 15 communes du territoire et d'intégrer la dématérialisation des autorisations d'urbanisme au service mutualisé dans le cadre de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition – instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par Roger

Gaborieau

Date de signature : 26/02/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-012

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD.

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET
Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY
Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Convention avec le SYDEV

Christophe GAS, adjoint, propose au Conseil Municipal la signature de conventions avec le SYDEV pour les travaux suivants :

- Rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire Hameau des Pierres Noires pour un montant de 570.00 € à la charge de la Commune

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer de la convention avec le SYDEV**

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par : Roger
Gaborieau
Date de signature : 26/02/2025
Qualité : Maire des
Lucs-sur-Boulogne



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-013

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD.

Absents excusés :

Alexandra SIRET donne procuration à Catherine GUITTET
Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY
Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN
Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Convention avec ENEDIS

Christophe GAS, adjoint, propose au Conseil Municipal la signature de conventions avec ENEDIS pour les travaux suivants :

- renouvellement et pose de 2 câbles Basse Tension au village Alexandrie et traversant la parcelle communale cadastrée YN n°6.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer de la convention avec ENEDIS

Le Maire,

Roger GABORIEAU

Signé électroniquement par Roger

Gaborieau

Date de signature : 26/02/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne